

Évaluation d'impact sur la santé : EIS

DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD CÔTE CHALONNAISE

T. Foglia, ORS BFC, 2022

INTRODUCTION

Définition EIS : « Combinaison de ***procédures ou méthodes*** par lesquelles une ***politique***, un ***programme*** ou un ***projet*** peut être ***jugé par rapport aux effets*** qu'il peut avoir ***sur la santé*** d'une population ainsi que sur la ***distribution de ces effets*** au sein de cette ***population***. » (OMS, Gothenburg, 1999)



Genèse du projet et partenariats

Une volonté d'expérimentation les EIS sur un document d'urbanisme en BFC de la part de l'ARS BFC et de la Dreal BFC

Un organisme de recherche formé à la démarche

Une Communauté de Communes volontaire pour expérimenter



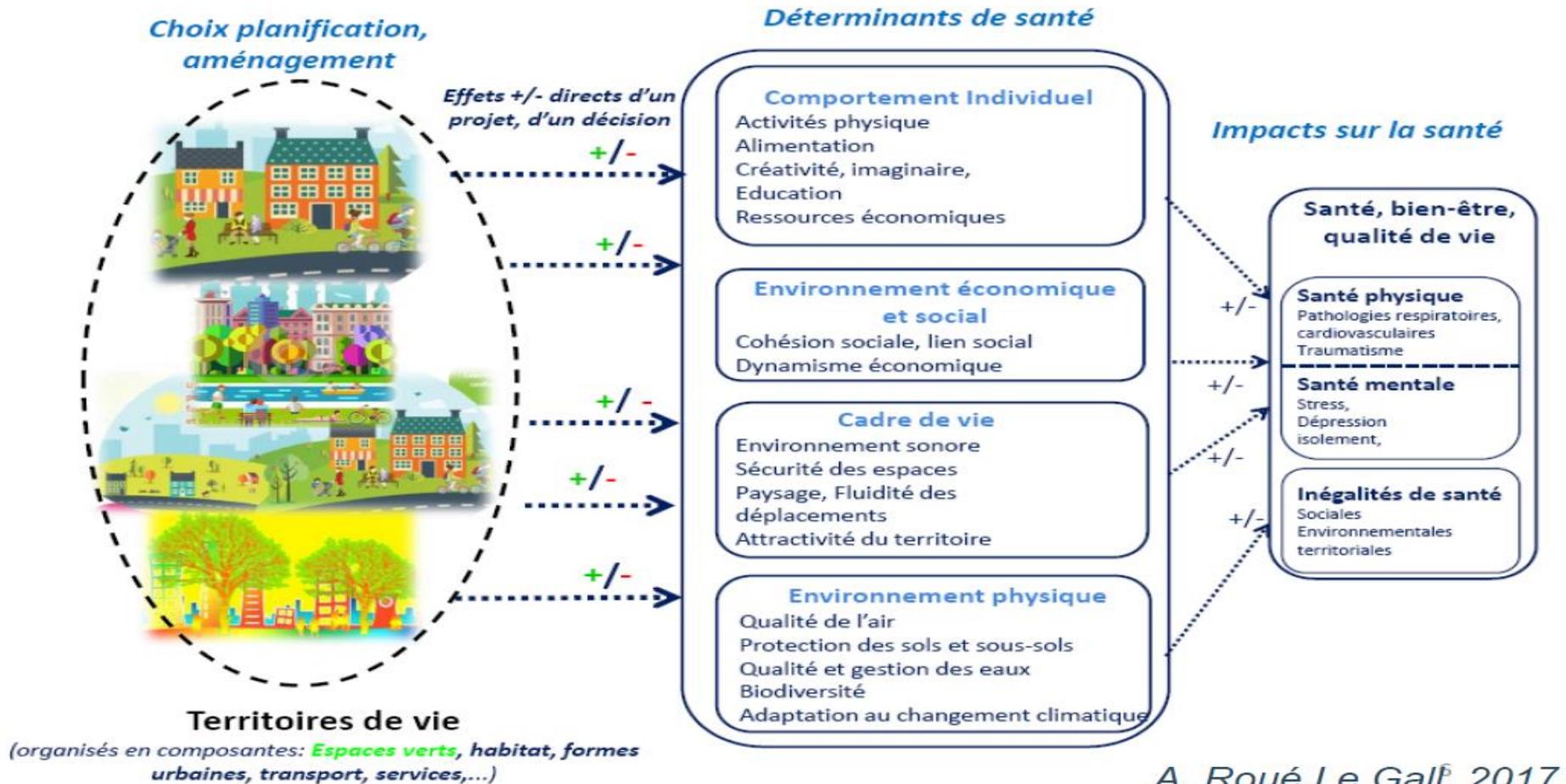


Objectifs de l'évaluation d'impact sur la santé

- Intégrer la dimension santé de façon globale sur le PLUi :
 - Déterminants environnementaux (qualité des milieux physiques, air, eau, bruit, sol...) via une approche basée sur les risques
 - Déterminants de santé liés aux aspects sociaux, économiques et au cadre de vie
- Apprécier des impacts négatifs ou positifs du PLUi sur la santé des populations
- Recommandations: proposer des orientations pour minimiser les effets négatifs et maximiser les effets positifs



La méthode

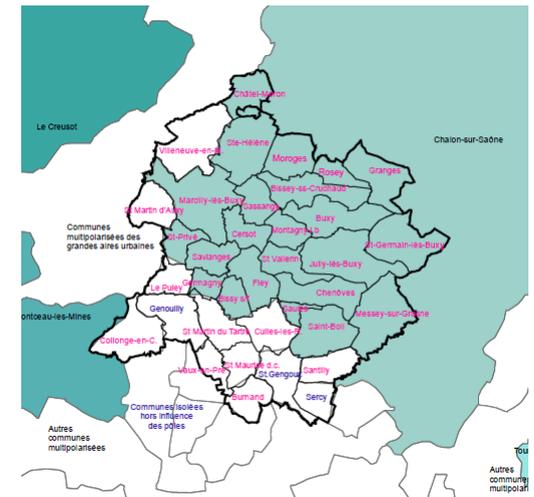


A. Roué Le Gall. 2017

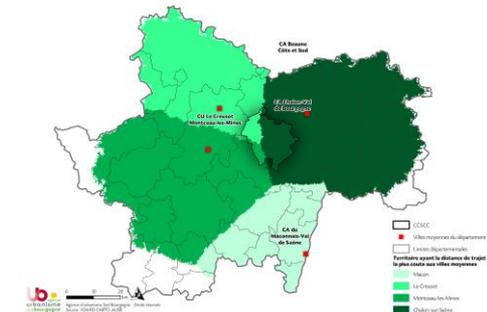


Résultats principaux : Présentation de la ccScc

- 36 communes organisées autour des pôles de Buxy et de Saint Gengoux le National
- 11 500 habitants
- Territoire rural
- Economie tournée vers la vigne et l'agriculture
- Vieillesse de la population



Distance de trajet aux villes moyennes du département





Résultats principaux : Conclusions de l'EIS

Le PLUi dans ses composantes (PADD, OAP et règlement) semble proposer des axes de développement positifs pour la santé concernant les déterminants suivants :

- le foncier (occupation du sol et consommation),
- le paysage,
- la morphologie et les espaces publics, l'organisation urbaine, les potentiels de densification/mutation,
- le patrimoine local (historique, bâti, industriel, culturel, etc.),
- l'habitat,
- l'action sociale,
- le tourisme,
- les équipements et les services publics et marchands,
- l'environnement (caractéristiques physiques, écosystèmes et continuités écologiques, risques et nuisances ...)

Elle peut être contrastée pour certaines thématiques :

- très impactant positivement sur les capacités économiques des populations / plus mitigés sur l'aspect écologique et de santé.
 - l'agriculture / viticulture
 - la situation énergétique du territoire
 - le développement économique
 - les déplacements, les transports, les infrastructures et stationnements



Recommandations conclusives

Pour les EIS à venir :

- Prévoir un engagement contractuel entre l'ARS, promoteur de l'EIS et la collectivité
- Prévoir le lancement de l'EIS en début du projet sur lequel elle porte pour la sensibilisation (notamment des élus)
- Assurer la formation / initiation des élus et techniciens aux déterminants de la santé et aux méthodes de l'EIS
- Mettre sur pied une équipe de gestion de l'EIS composée au minimum du promoteur de l'EIS, de l'ARS et d'un technicien de la collectivité.
- Mettre en place des indicateurs de suivi permettant d'évaluer la prise en compte des recommandations de l'EIS dans la déclinaison opérationnelle des orientations du SCOT ou PLUi.
- Accompagner les territoires dans l'appropriation des recommandations de santé
- Mettre en place des ateliers de citoyens centrés sur l'expertise d'usage des habitants



Merci

Observatoire régional de la santé de Bourgogne Franche-Comté

5 rue des Perrières - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 65 08 10

contact@orsbfc.org

www.orsbfc.org